

Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

DIPE/19-807-581 du 04/03/2019

**ARRETES DESIGNANT LES REPRESENTANTS DES PERSONNELS AUX COMMISSIONS DE
REFORME DEPARTEMENTALES**

Référence : article 12 du décret N°86-442 du 14 mars 1986 relatif à l'organisation des commissions de réforme départementales

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Secrétariat DIPE - Tel : 04 42 91 73 65

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-après, les arrêtés rectoraux désignant les représentants des personnels aux commissions de réforme départementales des :

- Professeurs d'Education Physique et Sportive
- Professeurs Certifiés
- Professeurs de Lycée Professionnel
- Professeurs Agrégés
- Conseillers Principaux d'Education
- Psychologues de l'Education Nationale

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

DIPE- Secrétariat

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

VU l'article 12 du décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif à l'organisation des commissions de réforme départementales ;

VU les propositions présentées par les représentants des personnels ;

ENTENDUE la commission administrative paritaire académique des Professeurs d'Education Physique et Sportive en sa séance du 10 janvier 2019.

- A R R E T E -

ARTICLE PREMIER – Sont désignés en qualité de représentants des personnels aux commissions de réforme départementales des :

Professeurs d'Education Physique et Sportive

• **Département 04 – Alpes de Haute Provence**

M. ANTOINE Emmanuel, collège Jean Giono – Manosque

M. VANHAMME Didier, collège Maxime Javelly - Riez

• **Département 05 – Hautes Alpes**

Mme SANDRAL Caroline, collège Fontreyne – Gap

Mme BOJKO Nathalie, collège Les Garcins - Briançon

• **Département 13 – Bouches du Rhône**

Mme MORANT Isabelle, collège Roy d'Espagne - Marseille

Mme FONDACCI Delphine, collège Louis Philibert - Le Puy-sainte-Réparate

• **Département 84 – Vaucluse**

M. BRICHET DIT FRANCE Olivier, Université pays de Vaucluse - Avignon

Mme MARTIN-BEGUERY Isabelle, LP Victor Hugo - Carpentras

ARTICLE 2 - Les Inspecteurs d'Académie, Directeurs des services départementaux des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes Alpes, des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse et le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 16 janvier 2019


Bernard BEIGNIER

DIPE- Secrétariat

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

VU l'article 12 du décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif à l'organisation des commissions de réforme départementales ;

VU les propositions présentées par les représentants des personnels ;

ENTENDUE la commission administrative paritaire académique des Professeurs Certifiés en sa séance du 6 février 2019.

- A R R E T E -

ARTICLE PREMIER – Sont désignés en qualité de représentants des personnels aux commissions de réforme départementales des :

Professeurs Certifiés

• **Département 04 – Alpes de Haute Provence**

Mme LASFARGUES Anne-Marie, professeur certifié mathématiques, collège Laugier – Forcalquier

M. GAUTHIER Eric, professeur certifié technologie, collège Itard - Oraison

• **Département 05 – Hautes Alpes**

M. DAUDIN Vincent, professeur certifié histoire géographie, collège Alexandre Correard - Serres

Mme Joanne LEHMANN, professeur certifié lettres modernes, collège Fontreyne – Gap

• **Département 13 – Bouches du Rhône**

M VERNET Séverine, professeur certifié lettres modernes, collège Malraux – Marseille

M. OUGOURLOU-OGLOU Bernard, professeur certifié SII, LPO de la Méditerranée – La Ciotat

• **Département 84 – Vaucluse**

Mme POUJOL Magali, professeur certifié espagnol, lycée Philippe de Girard – Avignon

Mme ROUSSEL AUDRAN Alexandra, professeur certifié STMS, lycée Philippe de Girard - Avignon

ARTICLE 2 - Les Inspecteurs d'Académie, Directeurs des services départementaux des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes Alpes, des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse et le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le **30 JAN. 2019**


Bernard BIGNIER

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

VU l'article 12 du décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif à l'organisation des commissions de réforme départementales ;

VU les propositions présentées par les représentants des personnels ;

ENTENDUE la commission administrative paritaire académique des Professeurs de Lycée Professionnel en sa séance du 25 janvier 2019 ;

- A R R E T E -

ARTICLE PREMIER – Sont désignés en qualité de représentants des personnels aux commissions de réforme départementales des :

Professeurs de Lycée Professionnel

• **Département 04 – Alpes de Haute Provence**

Mme PASCAL Sophie, LP Louis Martin Bret - Manosque

M. DULISCOUET Yann, LPO Les Iscles - Manosque

• **Département 05 – Hautes Alpes**

Mme PASCAL Sophie, LP Louis Martin Bret – Manosque

M. RICOU-CHARLES Michel, LP Pierre Mendes France - Veynes

• **Département 13 – Bouches du Rhône**

Mme JULIA Françoise, LPO Denis Diderot - Marseille

M. BEZIADE Patrick, LP Léonard de Vinci - Marseille

• **Département 84 – Vaucluse**

Mme MARCONI Alia, LP La Viste - Marseille

M. ARNAUD Eric, LP Aristide Briand - Orange

ARTICLE 2 - Les Inspecteurs d'Académie, Directeurs des services départementaux des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes Alpes, des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse et le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 30 Janvier 2019


Bernard BEIGNIER

VU l'article 12 du décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif à l'organisation des commissions de réforme départementales ;

VU les propositions présentées par les représentants des personnels ;

ENTENDUE la commission administrative paritaire académique des Professeurs Agrégés en sa séance du 29 janvier 2019.

- A R R E T E -

ARTICLE PREMIER – Sont désignés en qualité de représentants des personnels aux commissions de réforme départementales des :

Professeurs Agrégés

• **Département 04 – Alpes de Haute Provence**

Mme ALLIBERT Pauline, LCL Honoré Romane - Embrun

M. BRISSAIRE Thomas, LGT Saint Charles - Marseille

• **Département 05 – Hautes Alpes**

Mme ALLIBERT Pauline, LCL Honoré Romane - Embrun

M. BRISSAIRE Thomas, LGT Saint Charles - Marseille

• **Département 13 – Bouches du Rhône**

Mme BAGGIONI LOPEZ Nadine, Collège Mignet – Aix-en-Provence

M. QUINTANE Olivier, LGT Emile Zola – Aix-en-Provence

• **Département 84 – Vaucluse**

Mme BIRECKI Anne, LGT Paul Cézanne – Aix-en-Provence

Mme BAGGIONI LOPEZ Nadine, Collège Mignet – Aix-en-Provence

ARTICLE 2 - Les Inspecteurs d'Académie, Directeurs des services départementaux des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes Alpes, des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse et le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 30 Janvier 2019

Bernard BEIGNIER



Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

VU l'article 12 du décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif à l'organisation des commissions de réforme départementales ;

VU les propositions présentées par les représentants des personnels ;

ENTENDUE la commission administrative paritaire académique des Conseillers Principaux d'Education en sa séance du 31 janvier 2019.

- A R R E T E -

ARTICLE PREMIER – Sont désignés en qualité de représentants des personnels aux commissions de réforme départementales des :

Conseillers Principaux d'Education

• **Département 04 – Alpes de Haute Provence**

M. FERRAND Christophe, collège Georges Brassens – Marignane

M. ANTAR Djilali, Lycée Jean Perrin - Marseille

• **Département 05 – Hautes Alpes**

Mme EVEN Marilyne, Lycée Pierre Mendès France – Vitrolles

M. FERRAND Christophe, collège Georges Brassens – Marignane

• **Département 13 – Bouches du Rhône**

M. ABOUDOU Ramadan, collège Darius Milhaud – Marseille

M. FONTANA Joseph, LP Frédéric Mistral - Marseille

• **Département 84 – Vaucluse**

Mme BRIVE Catherine, Lycée Val de Durance – Pertuis

M. FONTANA Joseph, LP Frédéric Mistral - Marseille

ARTICLE 2 - Les Inspecteurs d'Académie, Directeurs des services départementaux des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes Alpes, des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse et le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le

30 JAN. 2019


Bernard BEIGNIER

DIPE- Secrétariat

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

VU l'article 12 du décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif à l'organisation des commissions de réforme départementales ;

VU les propositions présentées par les représentants des personnels ;

ENTENDUE la commission administrative paritaire académique des Conseillers d'Orientation Psychologues en sa séance du 10 janvier 2019.

- A R R E T E -

ARTICLE PREMIER – Sont désignés en qualité de représentants des personnels aux commissions de réforme départementales des :

Psychologues de l'Education Nationale

• **Département 04 – Alpes de Haute Provence**

Mme LARROQUETTE Michèle, CIO - Aix-en-Provence

Mme ROCHAT Fabienne, E.E.PU Jean Jaurès - Martigues

• **Département 05 – Hautes Alpes**

Mme LARROQUETTE Michèle, CIO - Aix-en-Provence

Mme ROCHAT Fabienne, E.E.PU Jean Jaurès – Martigues

• **Département 13 – Bouches du Rhône**

Mme TIGHILET Fanny, E.M.PU Cité Saint Louis - Marseille

Mme DI SALVO Rose, CIO Marseille Centre

• **Département 84 – Vaucluse**

Mme LARROQUETTE Michèle, CIO - Aix-en-Provence

Mme CALAMEL Delphine, E.E.PU Alphonse Daudet - Vedène

ARTICLE 2 - Les Inspecteurs d'Académie, Directeurs des services départementaux des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes Alpes, des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse et le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 16 Janvier 2019


Bernard BEIGNIER